



Audience avec la direction de l'ESPE d'Auvergne le 10/10/2014



Question indemnité des MAT

Le SNUipp a fait part de son inquiétude sur les textes suite à l'annonce de la suppression des indemnités des maîtres d'accueil temporaires qui accueillent dans leurs classes des étudiants. Le directeur de l'ESPE a relayé cette inquiétude auprès du ministère.

PES issus du concours exceptionnel 2014

>Rappel du SNUipp: Selon les **textes officiels**, les professeurs **stagiaires PES** doivent bénéficier d'une **formation adaptée** proposée par leur académie. Le contenu et le nombre d'heures ne sont pas précisés. Ils sont titularisés par un jury académique sur avis de l'IEN, après consultation du rapport du tuteur.

Le Snuipp FSU 63 fait part de la revendication que la formation soit uniquement sur le temps d'enseignement.

Le directeur de l'ESPE nous informe que la formation est en cours de réflexion. Mais qu'elle sera sur le modèle de la formation continue sous autorité des IEN et du DASEN. Quant au volume horaire de la formation proposée, il n'est pas encore établi. D'emblée, le directeur de l'ESPE nous informe qu'au vu du manque de moyens, ils ne pourront pas dispenser 150 heures de formation. A titre d'exemple 50 heures en revanche seraient possibles.

Pour les FSE déjà titulaires d'un M2

Le directeur de l'ESPE parle de dialogue avec les fonctionnaires stagiaires. Il dit qu'ils exprimaient des inquiétudes au début de la formation mais le feraient de moins en moins.

>FORMATION - Rappel du SNUipp : les **textes officiels** mentionnent 300h à titre indicatif de formation en M2. Les **textes officiels stipulent également** que les FSE déjà titulaires d'un M2 doivent recevoir un parcours de formation adaptée.

Le volume horaire à l'ESPE d'Auvergne est de 250 h. Il y a eu des entretiens individuels avec chacun de ces FSE déjà titulaires d'un M2, qui ont conduit à donner des équivalences principalement pour la langue vivante et la méthodologie et à les dispenser du suivi et de la validation de ces unités d'enseignement. Il y a eu peu de dispenses pour le reste de la formation. Les UE validées dans d'autres ESPE ne donnent pas obligatoirement lieu à des équivalences. Excepté ces dispenses, **la formation en M2 est donc la même pour tous, déjà titulaires ou non de M2.**

>TITULARISATION - Rappel du SNUipp : Les **textes officiels** stipulent que les professeurs stagiaires déjà titulaires d'un M2 **n'ont pas l'obligation de valider un M2 enseignement MEEF**. La titularisation s'appuie sur l'**avis de l'IEN** désigné par le recteur, après consultation du rapport du tuteur ou par une inspection, et sur l'**avis du directeur de l'ESPE** qui se fonde sur l'assiduité, voire la validation de compétences, mais il n'y a pas de cadrage clair de cet avis.

Pour le directeur de l'ESPE Auvergne, les FSE doivent s'engager à être assidus et doivent valider de nombreuses compétences (correspondantes aux mêmes UE que l'ensemble des M2) et réaliser un mémoire. Les compétences évaluées sont les suivantes.

- compétences pédagogiques : - production d'écrit avec une grille d'analyse du stage
-réflexion pendant 1 heure sur un volet pédagogique
- compétences en mathématiques et en français : - travail critique sur une séance dans une des deux matières (tirage au sort)
- compétences en didactique dans les autres disciplines : épreuve d'analyse sur une séance didactique et propositions d'améliorations
- compétences professionnelles : -présentation de documents de stage et critique
-écriture d'un mémoire d'analyse professionnelle (30 pages), soutenance
- Langue vivante (sauf pour ceux dispensés)
- C2I 2e

C'est une commission universitaire qui rend compte de l'acquisition des compétences. Le directeur de l'ESPE d'Auvergne a dit qu'il fonderait son avis de titularisation sur l'acquisition de ces compétences en s'appuyant sur les résultats aux épreuves et , si besoin sur l'avis des formateurs. Il compte détailler chaque compétence évaluée : « a satisfait à l'ensemble des compétences / « a satisfait à l'ensemble des compétences sauf ... », « n'a pas fait preuve d'assiduité » puis donner son avis général : favorable, défavorable. Un mémoire non rendu sera également écrit dans l'avis.

> Le SNUipp FSU 63 s'inquiète de cette surcharge de travail pour tous les M2 et dénonce la passation de nouveaux examens et d'un mémoire pour ceux qui détiennent déjà un M2.

Les positions et revendications du SNUipp FSU au niveau national

- > une réelle formation adaptée pour tous, FSE et PES
- > une dispense d'APC pour les professeurs stagiaires
- > les détenteurs de M2 ne doivent pas être contraints à repasser des examens
- > les détenteurs d'un M2 ne doivent pas être contraints à rédiger un nouveau mémoire
- > la validation de la formation par l'assiduité (présence en cours) et demande d'un cadrage national à ce sujet
- > les temps de formation ne doivent pas être dispensés pendant les vacances scolaires enseignantes
- > tous doivent percevoir le paiement de leurs frais de déplacements
- > les PES doivent recevoir une vraie formation sur le temps de classe, en dehors des 108 heures